LE GESTE MEURTRIER du gardien de prison d'Avesnes

La reconstitution du drame a eu lieu hier mercredi

Nous avons relaté en son temps le drame qui s'était déroulé le vendredi 6 novembre, à 8 heures, dans le logement de M. Antoine Deminatti, gardien de prison, à Avesnes. Ce dernier, qui se trouvait dans sa cuisine, reçut la visite d'un locataire qui habitait une chambre sur le même palier, au 3e étage, M. Charles Barthélémy, 48 ans, menuisier.

Les deux hommes ne se causaient pas et Barthélémy avait déjà fait des remarques aux époux Deminatti au sujet de leur façon d'élever leur fillette.

Deminatti se méfiait de son voisin.

Le 6 novembre, Charles Barthélémy se présentait au domicile de Deminatti et en arrivant sur la porte de la cuisine, il aperçut Deminatti qui préparait son déjeuner.

A COUPS DE REVOLVER

Barthélémy avait la main dans la poche droite de son veston et était armé d'un revolver. « J'ai deux mots à te dire », aurait-il dit à Deminatti. Ce dernier qui avait pris la précaution de se munir d'un revolver en cas de défense, s'en empara et fit feu dans la direction de Barthélémy, qui fut atteint à la poitrine.

Barthélémy sortit son revolver aussitôt, dans l'intention d'abattre son adversaire. Il se réfugia dans la chambre à coucher

A gauche : M. Charles BARTHÉLÉMY, la victime ; à droite : Antoine DEMINATTI, le meurtrier.

des époux Deminatti, en étant par terre il reçut encore deux balles, l'une à la tête et l'autre à la cuisse.

Il tira alors deux coups de revolver puis se relevant, il gagna le couloir, où il tira toutes les cartouches de son chargeur dans la direction de Deminatti, sans l'atteindre. Il le poursuivit jusque la porte du rez-de-chaussée où, épuisé par le sang perdu, il s'affaissa.

Deminatti, qui avait également brûlé toutes les cartouches de son revolver, ne dirigea à la gendarmerie pour se constituer prisonnier.

L'ENQUÊTE

Le jour même, à 8 h. 45, M. de Moissac, juge d'instruction, et M. Vieillard, substitut, se rendirent sur les lieux pour procéder à une enquête. Sept ou huit douilles furent ramassées et plusieurs empreintes de balles furent relevées tant dans les deux portes que dans les murs.

Charles Barthélémy, qui avait reçu trois balles, dont l'une à la tête, faisant une blessure grave, put répondre à toutes les questions peu après avoir reçu un pansement sommaire du docteur Triquenaeux.

Alors qu'on pensait que ses blessures étaient mortelles, Barthélémy, en raison de sa forte constitution, put se rétablir assez rapidement.

On put lui extraire la balle qui avait traversée la poitrine ; quant à celle de la tête, elle s'élimina d'elle-même.

Barthélémy sortit de l'hôpital avec une balle dans la cuisse. Il se propose de la faire extraire plus tard.

Antoine Deminatti, qui avait été arrêté, formula une demande de mise en liberté provisoire, invoquant le cas de légitime défense. Il fut fait droit à cette demande.

Hier, mercredi, M. de Moissac a procédé à la reconstitution du drame avec les deux acteurs.

Deminatti était assisté de Me Vinois, et Barthélémy de Me Morsay.

M. le Juge d'instruction s'attacha à faire préciser les diverses phases de ce drame dont les conséquences auraient pu être terribles.

Deminatti prit la place qu'il occupait dans sa cuisine, lors de l'arrivée de Barthélémy. Il y eut une petite contestation.

Barthélémy expliqua à son tour comment il s'était présenté. Il avait bien le revolver dans sa poche et avait la main dessus.

« Je ne me suis pas présenté de face, mais de profil. A peine avais-je dit : « J'ai deux mots à te dire », que Deminatti prenait son revolver et faisait feu sur moi. Je fus touché à la poitrine sans le sentir. J'ai pris alors mon revolver, bien décidé à abattre mon adversaire, mais est-ce par suite de la commotion ou par un choc nerveux, je ne saurais me dire si j'ai tiré. Je me suis réfugié dans la chambre à coucher. J'ai été blessé à nouveau, mais j'ai tiré plusieurs coups à travers la porte pour me relever ensuite et poursuivre Deminatti ».

« JE T'AURAI ! »

A un certain moment, les deux hommes se trouvent en présence. Barthélémy témoigne des sentiments de mauvaise humeur devant les dénonciations de Deminatti et ne peut s'empêcher de dire : « Je t'aurai ».

Son avocat lui conseille d'être plus calme et M. le Juge d'instruction l'admoneste assez sérieusement.

Deminatti déclare aussi ne pas avoir fermé la porte du couloir en se sauvant. Cependant trois empreintes figurent sur la porte et prouvent bien que la porte était fermée lorsque Barthélémy a tiré. On pousse la porte contre le mur pour s'assurer si elle pourrait se refermer d'elle-même mais le résultat est négatif.

Cette question n'a du reste qu'une importance secondaire.

M. de Moissac a continué à poser des questions aux deux intéressés.

L'instruction de cette affaire sera bientôt terminée. Elle aura son épilogue devant le tribunal correctionnel d'Avesnes.

MORT A PARIS DU GÉNÉRAL HACHE ORIGINAIRE DE VEROUIN

On annonce la mort, à Paris, à l'âge de 81 ans, du général Hache, ancien commandant du 3e corps d'armée, grand officier de la Légion d'honneur, croix de guerre. Le défunt était originaire de Verquin (Pas-de-Calais).

SERGE DE LENZ CONDAMNÉ A SIX SEMAINES DE PRISON, A BRUXELLES

A Bruxelles, le tribunal correctionnel a condamné Serge de Lenz à six semaines de prison et 25 francs d'amende. Il a déclaré ne pas s'y avoir lieu à ordonner la mise en observation.

LE CANAL DU CENTRE COMPLÈTEMENT GELÉ

Le froid redouble sur la région de Chalon-sur-Saône. Le canal du Centre est complètement gelé et le transport du charbon par péniches est interrompu entre les mines de Monceau et Chalon. Dans la vallée de la Dheune, on a relevé 14 degrés au-dessous de zéro hier matin.

LE SÉNAT A VOTÉ HIER PLUSIEURS PROJETS DE LOI

La diminution des droits de mutation sur les terrains à bâtir est prorogée jusqu'au 1er juillet 1943

Le Sénat a tenu hier après-midi une courte séance au cours de laquelle il a adopté le projet de loi tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1932 la convention passée avec les grands réseaux pour le transport des colis postaux et la circulation des wagons-postes.

Il a également voté le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à proroger, jusqu'au 1er juillet, l'effet des dispositions des articles 37 de la loi du 13 juillet 1928 et 25 de la loi du 30 décembre 1928, accordant une diminution des droits de mutation sur les terrains à bâtir, la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, portant ouverture, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'un crédit de 800.000 francs en vue de sa participation aux frais d'organisation du congrès international d'électricité, qui doit se tenir à Paris en 1932.

On adopta encore le projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à modifier la loi du 31 mars 1928, complétant celle du 23 juillet 1922 et relative aux retraites des agents de chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et de tramways, et le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à abroger l'article 11 de la loi du 2 mars 1928, qui prévoyait un régime spécial de douane pour les prestations en nature destinées à la reconstitution des régions libérées.

La séance fut suspendue à 15 h. 50 jusqu'à 21 heures pour l'examen du projet de loi tendant à ratifier la convention avec la Banque de France.

Importante réunion des Mineurs à Douai

L'ASSEMBLÉE A DÉCIDÉ D'ENVOYER, AUPRÈS DE M. PIERRE LAVAL, UNE DÉLÉGATION DONT LES MEMBRES SERONT DÉSIGNÉS AUJOURD'HUI.

Le comité de la Fédération Régionale des mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin, a tenu une importante réunion à la Bourse du Travail Confédérée de Douai.

L'assemblée qui siégea le matin et l'après-midi était présidée par M. Maes député-maire de Lens, président de la Fédération.

Les nombreux délégués parmi lesquels se trouvaient notamment MM. Cadot, sénateur ; Mailly, secrétaire général du Syndicat du Pas-de-Calais ; Flament, secrétaire général du Syndicat d'Anzin ; Leguay, Coine, Prieur, etc..., ont examiné la situation difficile faite aux ouvriers mineurs atteints par la crise du chômage.

La question des brimades a également retenu l'attention de l'assemblée, qui en fin de réunion, prit la résolution d'envoyer une délégation auprès de M. Laval, président du Conseil des Ministres.

Une réunion aura lieu aujourd'hui 24, à Lens, pour désigner les membres de la délégation qui doit effectuer la démarche précitée.

140 OUVRIERS REMERCIÉS ET SALAIRES BAISSÉS DANS UNE FILATURE DE WATTEN

Indépendamment du chômage à raison de 2 jours par semaine, la Direction de la filature de jute des Etablissements Vandesmet, à Watten, vient de décider une baisse générale de 15 % sur les salaires et un renvoi massif de 140 ouvriers et ouvrières. C'est la gêne et même la misère en perspective chez un bon nombre de travailleurs honnêtes et laborieux qui constituent la grande majorité de la population ouvrière de Watten.

LA LIBÉRATION ANTICIPÉE DES SURSITAIRES

Le Ministère de la Guerre fait connaître que les opérations de libération des sursitaires incorporés en octobre 1930 pour 18 mois et actuellement dans leur troisième semestre de service, auront lieu le 24 décembre 1931. Les sursitaires incorporés en avril 1931 pour 18 mois seront libérés en même temps que les militaires de la première fraction du contingent 1930 en avril prochain.

L'AIDE DE L'ÉTAT A LA TRANSATLANTIQUE

La commission des Finances de la Chambre a repris hier matin l'examen du projet de loi concernant l'aide de l'Etat à la Compagnie Générale Transatlantique qui lui a été renvoyé mardi soir par la Chambre.

Après avoir entendu M. de Chappedelaine, ministre de la Marine Marchande, l'accord s'est fait pour l'adjonction au projet de loi de trois clauses supplémentaires, dont les deux premières assureraient à l'Etat : 1° La majorité des voix au Conseil d'administration ; 2° Sa représentation au Comité de direction.

Le troisième clause stipulerait que tous les marchés supérieurs à 500.000 fr. seraient soumis à l'approbation du ministre de la Marine marchande, après avis d'une commission spéciale constituée sur le modèle de la commission des marchés au ministère de la Guerre

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 24 décembre 1931

Soleil : Lever à 7 h. 44 ; coucher à 15 h. 35. Lune : Lever à 15 h. 01 ; coucher à 7 h. 44. Aujourd'hui : Ste-Emilienne. — Demain : Noël.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites à la station de Lille le 23 décembre 1931 à 18 h. : Baromètre : 761 mm. 6 ; hausse depuis la veille à 18 h. : 2 mm. 1 ; Thermomètre : Fronde : 1,9 ; Minima : 1,4 ; Maxima : 6,3 ; Etat hygrométrique : 87 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du Ciel : couvert ; Temps probable pour aujourd'hui : Froid ; grains.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre, ciel couvert, brumeux avec quelques chutes de bruine ou de neige ; vent de Sud-Ouest 5 à 7 m. ; hausse diurne de température. Le minimum de température sera sans changement sur la nuit précédente.

DEUIL. — Nous apprenons la mort, à l'âge de 87 ans, de M. Victor Blanchet, chef de gendarmerie en retraite, médaillé militaire, secrétaire de Mairie à Annezin. Le regretté défunt était notre dévoué correspondant.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui jeudi 24 à 10 h. en l'église d'Annezin. Réunion à la maison mortuaire, 114, route Nationale à 9 h. 30.

Nous présentons à la famille de notre excellent collaborateur, l'expression de nos sincères condoléances.

LEGION D'HONNEUR. — Par décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Intérieur a été promu dans la Légion d'Honneur, au grade d'officier, M. Huisman, secrétaire général de la présidence de la République.

Rappelons que M. Huisman est originaire de Valenciennes.

D'IMPORTANTES AFFAIRES D'EMISSION DE CHÈQUES SANS PROVISION JUGÉES PAR LE TRIBUNAL DE MONTREUIL

Devant le Tribunal correctionnel de *Montreuil-sur-Mer*, ont été jugées, hier, d'importantes affaires d'émission de chèques sans provision.

Voici les condamnations qui ont été prononcées :

Aron Jean, négociant en fourrures, à Paris, fait opposition au jugement qui l'avait condamné à 2 ans de prison et 20.000 francs d'amende pour avoir, le 5 août 1930, émis au bénéfice du Casino de la Forêt du Touquet-Paris-Plage, un chèque de 40.000 francs non provisionné. Depuis, la mère d'Aron a remboursé le montant du chèque. Après plaidoirie de Me Tetar, il est condamné à 15 jours de prison et 200 francs.

— Fetzhngi Maud, comtesse de Montlou, 42 ans, d'origine canadienne demeurant à Luzarches, a émis, le 14 juillet 1930, un chèque de 80.000 francs. Ce chèque a été protesté ; mais elle pouvait fort bien payer, attendu que sur 80.000 francs, elle a versé 15.000 fr. et qu'elle reçoit trimestriellement une centaine de mille francs. Elle est condamnée par défaut à 2 mois de prison et à la restitution des 65.000 francs.

— Mme Metayer Maximilienne, 47 ans, demeurant à Paris, a émis, le 15 mai 1931, au Casino du *Touquet*, deux chèques l'un de 5.000 francs et l'autre de 1.000 francs, chèques non provisionnés. Mme Metayer est une joueuse enragée, elle a perdu toute sa fortune au baccara où elle avait une carte d'entrée. Elle est condamnée à 6 jours de prison avec sursis et 100 fr. d'amende.

LE PRIX D'ACHAT DU TABAC fixé à 660 fr. les 100 k.

La Commission paritaire instituée pour la fixation du prix d'achat des tabacs indigènes, s'est réunie à plusieurs reprises, les 22 et 23 décembre au Ministère des Finances.

Après un échange de vues entre les représentants de l'arrondissement de l'exploitation industrielle des tabacs et ceux des planteurs, un accord n'ayant pu se faire, les deux parties s'en sont remises à l'arbitrage du président, M. Jules Gautier, conseiller d'Etat honoraire, vice-président du Comité National économique.

M. Gautier a fixé à 660 fr. les cent kilogs, le prix d'achat de la récolte 1931. Les primes accordées les années précédentes sont maintenues.

LA VICTIME DE L'ACCIDENT D'AUTO « DU BUISSON » EST DÉCÉDÉE HIER

Nous avons annoncé le terrible accident survenu mardi soir, sur le boulevard de Lille, au lieu dit « Le Buisson », dont fut victime M. Jules Decambronne, rentier, âgé de 59 ans, demeurant à La Madeleine, rue Jean Bart, 42.

Le malheureux, qui n'avait pas repris connaissance par la suite, est décédé à l'Hôpital de Tourcoing dans la nuit, vers trois heures.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Dépot de vente : 78, Grande Rue

UN EXPLOIT DE CHAUFFARD

Hier, vers 10 heures, tandis qui passait à bicyclette à l'angle des rues du général Sarrail et de l'Hospice, M. Pierre Demeure, 30 ans, singueur, demeurant 22, rue Bernard, cour Florentin, 6, fut renversé par une automobile.

Le conducteur s'arrêta aussitôt et après avoir demandé à la victime si elle n'était pas blessée, il continua sa route sans autres explications et en omettant volontairement d'ailleurs de se faire connaître.

La bicyclette étant hors d'usage, la police a été saisie d'une plainte et recherche le chauffeur dont le signalement de la voiture est connu.

HALLE FLIPO : Café 12 fr., 14 fr., 17 fr.

POUR SE PRESERVER DU FROID

C'est l'hiver et les premiers froids piquants nous sont revenus, ce qui rend encore plus terrible la période de crise qui sévit depuis quelques temps dans notre centre manufacturier.

Les malheureux sont nombreux et chacun cherche à se garantir le mieux possible pour se réchauffer. Un individu sans scrupules n'éprouva aucun ennui pour tourner la difficulté.

En passant Grande Rue, il aperçut devant le magasin de confections « Aux Travailleurs », exploité au n. 32 par M. Hirsch, qui des mannequins revêtus de chauds pardessus étaient exposés sur le trottoir. Sans attirer l'attention du personnel ou des passants, cet homme parvint à dépouiller un mannequin de son vêtement ayant une valeur de 250 francs, et prit le large sans être autrement inquiété. Ce vol fut commis entre 17 et 18 heures et une plainte a été déposée entre les mains de M. Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Le service de la sûreté effectue des recherches et il se pourrait que le filou ne tarde pas à se faire prendre.

MEUBLEZ VOTRE SALON : Tous les sièges, tous les meubles fantaisie à l'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL, Roubaix 3225

LE FEU DANS UN GRENIER

Un commencement d'incendie n'est déclaré hier, vers 14 heures, dans le grenier de l'habitation de M. Daniel Capart, conducteur de travaux, demeurant 66, rue de la Paix.

Le feu qui semble avoir été allumé une étincelle échappée par une fissure de la cheminée fut rapidement éteint par les pompiers auxquels on avait fait appel immédiatement. Les dégâts s'élèvent à quelques centaines de francs, et sont couverts par une assurance.

HALLE FLIPO : Beurre 17.00, 18.50, 20.00

UN ACCROCHAGE GRANDE RUE

Un accrochage s'est produit hier, vers 18 h. 30, Grande Rue, à proximité de la rue Pauvrée. Un camion hippomobile de la maison Masselier frères et fils, fondeurs, 74, rue de Condé, à Lille, a pris en écharpe, au passage une automobile en stationnement et appartenant à M. Pierre Gaudron, représentant, demeurant 30, Rue Royale, à Lille. Tout se résume à des dégâts purement matériels à l'auto.

ARRESTATION D'UN VAGABOND

La gendarmerie de Roubaix a procédé mercredi vers midi, rue Colbert, à l'arrestation du roumain Georges Viba, 30 ans, s. p., ni domicile.

Cet individu sera conduit au Parquet de Lille sous l'inculpation de vagabondage.

Au 10, rue Saint-Joseph, ROUBAIX

PARDESSUS sur mesure, 250, 280 f

UNE SOIRÉE RÉCRÉATIVE A L'AMICALE DU MOULIN

La soirée récréative du 19 décembre qu'offrait aux élèves de l'Ecole et à leurs familles l'Association Amicale des anciens élèves de la rue Chanzy, obtint tout le succès escompté.

Après une brillante 1re partie où l'on apprécia d'excellents artistes aimés, qu'un film des plus captivants, fit procédé pendant un entracte enthousiaste, tant la joie des petits était grande, à la distribution de gâteaux et bas de laine à chacun des élèves.

L'ambiance aimé créée alla s'accentuant au cours de la 2e partie et la fête se termina en un véritable épanouissement, par le tirage d'une tombola réellement attrayante. Avant d'annoncer les Nos gagnants, M. Cinvis Sagard, président, tint à remercier, dans une allocution de circonstance, toute amicale de gratitude, les commerçants et membres de l'Amicale qui contribuèrent par leur délicate attention à la réussite de cette belle manifestation.

RIDEAUX, STORES, DENTELLES

MAISON SPÉCIALE, 67, rue de Lannoy

Le plus grand choix. Les plus bas prix 3231

FREQUENTATION SCOLAIRE

La Commission scolaire s'est réunie dimanche à la Mairie pour entendre les explications des chefs de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants. Après audition, la Commission a décidé de procéder à l'illichage à la porte de la Mairie des noms de M. M. Milewski Joseph, demeurant rue Monge, 74, — Desplanque Victor rue d'Alma, Fem. Fraseg 97 — Matica Blanche, rue Fourcroy, 3. — Tuybens Omer, rue des Longues-Haies, 80, cour Vroman, 4. — Mlle Arthur Av. Alfred-Motte Bergacheul, 6. — Desmet Edouard, rue du Coq Français, 194. — Dewilde Marie, rue d'Arcole, 12. — Carette Charles, rue des Fleurs, cour Desroutseaux, 37. — Couque Louis, rue Rubens, 68. — Boulenger Alphonse rue Jean-Macé, 134, dont les enfants fréquentent irrégulièrement la classe.

UN ÉVENEMENT

Lille s'embellit chaque jour et mérite à présent son titre de « CAPITALE du NORD ». Voici que l'Hôtel Moderne, non content de sa légitime renommée, s'agrandit, se transforme. A côté de son restaurant, bien connu pour sa fine cuisine et sa vieille cave, une BRASSERIE MODERNE, d'une richesse de style encore jamais atteinte dans l'Art moderne, va s'ouvrir le soir de Noël, pour un réveillon qui sera digne des vieilles hostelleries françaises. Et c'est à l'heureuse association de MM. VAN EGROO et DAEMERS que nous devons ce nouvel attrait de Lille. Ces Maîtres Hôteliers, avec l'autorité et le bon goût qu'on leur connaît, ont fait de l'Hôtel Moderne le modèle des Hôtels ; on ne peut, en effet, trouver plus grand confort, en France, présentement ; tout, ici, est du dernier progrès : cuisines, blanchisserie, frigorifique, lumière, chauffage, aménagement des chambres et salles de réunions, restaurant et, enfin, salle de Brasserie unique à Lille. M. DAEMERS, ancien buffetier de Tourcoing, qui fut gérant de Belle-Vue et qui lança la BOURSE, est ici dans son élément et il n'est pas exagéré de dire qu'il fera de la BRASSERIE de l'HOTEL MODERNE, Parvis St-Maurice, l'endroit le plus vivant de Lille.

Le jeudi 24 courant, à 6 heures du soir, la BRASSERIE MODERNE sera ouverte au public et MM. VAN EGROO et DAEMERS offriront le traditionnel apéritif inaugural. A minuit, un réveillon monstre retiendra la foule des gourmets. 2239

UN BEAU GESTE EN FAVEUR DES CHOMEURS

Le Lycée de Roubaix a versé une somme de 200 fr. à la Caisse de secours des chômeurs.

L'Administration municipale et la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance, adressent leurs plus vives félicitations à M. le Directeur du Lycée annexe de Roubaix, ainsi qu'au personnel.

BOCK MEYERBEER Triple Brune de Luxe

NOEL A L'UNION NATIONALE DES EVADÉS DE GUERRE

Il est rappelé aux membres actifs et honoraires que la fête enfantine aura lieu cette année le 26 décembre au siège, 4, rue du Pays. Les parents dont l'inscription des enfants a été donnée au Comité, sont priés de se trouver avec ceux-ci au siège à 15 h. 30. La petite fête devant commencer à 16 h.

Père Noël arrivera en avion des « Ailes Roubaisiennes ».

BOUCHERIE LEBOSSÉ

Halles Centrales ROUBAIX

GRANDE VENTE RÉCLAME

Viande de première qualité

Fricassée mouton à partir de 4 fr. le 1/2 kilog.

Epaule mouton, à partir de 6 fr. 50 le 1/2 kilog.

Gigot à partir de 6 fr. 50, 7 fr. et 7 fr. 50 le 1/2 kilog.

Veau gras blanquette à partir de 5 fr. 95 le 1/2 kilog. A rôtir, à partir de 7 fr. 50 le 1/2 kilog.

Bœuf pot au feu, à partir de 3 fr. le 1/2 kilog. A rôtir et Rostbeef à partir de 7 fr. 50 le 1/2 kilog.

Porc lard, à partir de 5 fr. le 1/2 k. A rôtir, à partir de 7 fr. 50.

Côtelettes à partir de 7 fr. le 1/2 k.

A qualité égale la maison défie toute concurrence.

Sociétés et Comités

MAITRES ARTISANS. — Aujourd'hui jeudi de 18 à 19 h. 30, permanence au siège, Café Pandora, 98, rue Pauvrée.

GROUPEMENT ARTISANAL. — Aujourd'hui jeudi, permanence de 19 à 20 h., au siège, 18 rue des Champs.

ACCORDEONISTES ROUBAISIENS. — Les Accordéonistes Roubaisiens, 56 rue Bernard, fêteront Sainte Cécile demain vendredi. Rassemblement des membres en uniforme à 14 h., pour prendre part ainsi que les membres de leur famille, au pupch. Cette petite fête sera toute intime. Les accordéonistes amateurs sont invités à considérer cette convocation comme invitation à participer à ce rendez-vous.

Association Institut Turgot. — Le concours artistique organisé à l'occasion de Noël, a obtenu un grand succès. Le classement est le suivant : Mme Leleux ; MM. G. Demey, Maeght, Graver, Duyck, R. Danoyelle, Carpette R. Mlle Jacqueline Opre, Joseph Le Queste, Leleux, Windels, Dubois, Selosse. La distribution des coquilles aura lieu vendredi à 21 h. au Cercle, café du Centre, Grand-Place, 1er étage.

Centre Sportif municipal. — Ce soir jeudi à 18 h. 30, réunion de la Commission de roulement, rue de Lannoy, au Centre. Les délégués des clubs sont priés d'être présents.

U. F. O. L. E. P. — Programme des épreuves du 1er concours d'hiver qui aura lieu à Hem le 31 janvier :

Préliminaires : 1er exercice imposé par l'U. A. L. N. — 2. Barres parallèles ; exercice libre. — 3. Saut en hauteur. — 4. Course de 60 m. — 5. Lancement du poids des deux bras (épreuve additionnée). — 6. Cheval arçons ; exercice libre (cet appareil n'est imposé que pour la catégorie championnat). Il y aura donc 6 épreuves dans la 1re catégorie et 5 épreuves dans la 2e catégorie.

Programme des épreuves du 2e concours d'hiver qui aura lieu à Tourcoing le 28 février 1932.

1. Préliminaires. — 2. Barre fixe ; imposé de l'U.A.L.N. — 3. Saut en longueur. — 4. Course de 3 0m. — 5. Grimper de corde. — 6. Anneaux : exercice libre catégorie championnat. Comme pour le 1er concours, il y a 6 épreuves pour la catégorie Championnat et 5 épreuves pour la 2e catégorie.

Il est rappelé que la licence est obligatoire, les dernières instructions se rapportant aux concours d'hiver seront données dimanche prochain au cours de la démonstration qui aura lieu au Foyer des Amicales laïques de Roubaix, 42, rue d'Alsace à 9 h. 30. A cette occasion, tous les moniteurs recevront le numéro de l'« Amicaliste », dans lequel les exercices de l'Union ont été insérés.

BRASSERIE COOPERATIVE DE MONS-EN-BARŒUL

Les meilleures bières aux plus bas prix par le partage des bénéfices entre tous les actionnaires.

— Union des Amicales Laïques du Nord. Les secrétaires des Clubs sont avisés que la réunion de sélection des joueurs à désigner pour participer au Championnat de France de l'Uflep aura lieu vendredi 25 décembre à 9 h. 30 en la salle de l'Amicale d'Oran, 42 rue Delespaul, à Roubaix.

Les clubs engagés dans le championnat de l'Uflep sont priés de se faire représenter. Le Comité rappelle à nouveau, que les engagements pour le championnat sont reçus jusqu'au 24 décembre au soir, dernier délai. Passé cette date, aucune demande ne sera admise. Adresser les engagements accompagnés de leur montant, soit 10 fr. par équipe, à M. Jean Scherpereel, 99 rue Jules-Guesde, à Wattrelos.

Quelques clubs ayant encore des amendes de la saison 1930-1931, à régler, sont priés de se mettre à jour lors de la réunion du 25 décembre, faute de quoi, ils se verront refuser du championnats de l'Uflep.

Les demandes de licences sont à adresser à M. Paul Malfait, 42, rue de la Paix, à Roubaix.

NOEL Cadeaux - NOUVEL AN Cadeaux

VOTRE BIJOUTIER VOUS FOURNIRA CEUX QUI PLAIRONT 2865

NOEL à l'Huîtrière

HUITRES - ESCARGOTS

54, Rue du Vieil-Abreuvoir (Tél. 15-16) **ROUBAIX**

FETEZ NOEL en dégustant les bonnes huîtres de France

GROS ARRIVAGES de :

Marennes Vertes — Bélon

Portugaises de Claires et Vertes

Ses Clairettes

Dépôt à TOURCOING

Café du Centre

2, Pl. de la République, 2 (Tél. 18-79)

Prière de passer ses commandes bien à l'avance. Le Magasin de Roubaix restera ouvert la nuit du 24 au 25 jusqu'à 2 heures du matin ; et le dépôt de Tourcoing jusqu'à minuit. 3049

NOUVEL AN Cadeaux

JEUX DIVERS

Cartes. — Au Football, angle des rues Ma Campagne et Jules-Guesde, jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi, grand concours de manille contrée. 2 tours pour 15 francs.

ETAT CIVIL

Naissances. — Brigitte Pagniez, Bd de Fourmies, 8. — Noël Gras, rue Bernard Palissy, 16. — Jean Gyselings, rue de l'Ommelet, 135. — Suzanne Dural, Bd de Beaurepaire, 40. — Adolphe Lalaude, 27 bis, rue de Lannoy.

TRICOTS de LAYETTE, CADEAUX FILATURES de la REDOUTE, ROUBAIX

Publications. — Jean Vancamelbecke, employé à Croix et Marie Ingelbrecht, téléphoniste, 59, rue des Fabricants — Primo Rondelli, manœuvre à Lille, et Hélène Langarini, soigneuse, soigneuse 15 rue du Pile. — Henri Verhaest, chauffeur d'auto, rue de Bouvines, 52 et Marie Lernon, soigneuse, rue de l'Ommelet, cour Poulet, 10.

Décès. — François Lecomte, 77 ans, rue de Blanchemaille, 37. — Marie Ploeyhaert, 66 ans, ép. Deroo, de Croix. — Adolphe Leplat, 70 ans, rue des 7 ponts, fort Masure 30. — Pierre Vermeire, 57 ans, rue de la Halle, 13. — Henriette Pol, 35 ans, épouse Westerlinck, rue Chateaubriand, 28. — Maria Delecuellerie, 72 ans, épouse Vanreust, rue de Lannoy 576 ter. — Philomène Beaussart, 67 ans, rue Choiseul, cour Foveau, 12.

Pompes Funèbres Gén. 49, r. Sébastopol **Rx. Organ. complète de Convois. T 300** 3028

SOCIETE DENTAIRE

13, r. de Béthune, LILLE. Tél. 66-86

Tous appareils dentaires les plus modernes. Radiographie dentaire. Prix modérés. Facilités de paiement

Consultations tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. et sur rendez-vous. 0639

WATTRELOS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie hier, à 19 h. 30, sous la présidence de M. Henri Briffaut, maire, entouré de MM. Lecomte et Delvainquière, adjoints.

19 conseillers étaient présents. M. Dornier est élu secrétaire.

Hôtel des postes. — Le Conseil vote l'ouverture d'un crédit de 840.000 fr. pour permettre les diverses opérations de comptabilité résultant des travaux de construction du nouvel Hôtel des Postes.

Chambre de Métiers du Nord. — MM. Léon Duquesnoy, artisan-maître et René Buyck, artisan-compagnon, sont désignés comme délégués du Conseil municipal pour procéder avec le maire à la confection de la liste électorale à la Chambre de Métiers du Nord.

Fournitures d'imprimés pour les services municipaux en 1932. — Le Conseil décide le renouvellement du marché passé avec l'imprimerie Ouvrière de Lille pour les fournitures d'imprimés aux services municipaux en 1932, moyennant un rabais de 5 % sur les prix portés à l'état série de prix annexé.

Habitations à bon marché. — Le Conseil accorde la garantie communale à la Société d'H. B. M. « La Maison Roubaisienne » pour un prêt de 2.000.000 fr., que cette société se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la construction en 1932, de 60 maisons destinées à être vendues dans les 2 ans.

Prophylaxie des maladies vénériennes. — Le Conseil émet un avis favorable au prendre pour la désinfection des ustensiles des restaurants, des coiffeurs, manucures, pédicures, masseurs et Instituts de beauté.

Accident d'automobile. — Le Conseil autorise M. le maire à ester en justice dans l'affaire Brunin (accident d'automobile dont fut victime le brigadier de police, le 18 octobre 1931).

Tombola du timbre antituberculeux. — Un crédit de 500 francs, à prélever sur les ressources libres de l'exercice courant, est voté par le Conseil pour être attribué au Comité Wattrelosien du timbre antituberculeux pour achat de lots.

Caisse de chômage. — Le Conseil décide la participation financière de la ville à la Caisse de Chômage de la Chambre Syndicale des Garçons brasseurs de Roubaix et environs, dans les dépenses que cette caisse fera pour le payement des secours aux chômeurs habitant Wattrelos.

Ecoles. — Le Conseil approuve la réception définitive de la fourniture de matériel scolaire effectuée aux écoles publiques par M. Volt-Haquette et dont le décompte atteint 78.120 francs.

Eau potable. — Divers riverains et propriétaires de la rue des Mazures et de la rangée Moutarde offrent, à titre de souscription volontaire, remboursable en eau, une somme totale de 4.100 fr. en vue de l'extension du réseau de distribution d'eau potable vers leur immeubles.

Le Conseil accepte l'offre des souscripteurs et affecte cette somme de 4.100 francs comme complément au crédit porté au budget de 1932 pour l'extension du réseau.

Communications diverses. — M. le maire donne communication au Conseil :

1. De la décision prise à la date du 28 novembre 1931, d'appliquer au personnel communal, à partir du 1er novembre 1931, le coefficient 6,49 ;

2. D'une lettre de M. le Préfet relative à l'approbation du budget primitif de 1932 et informant que la prévision de l'annuité de 17.605 fr. 03, pour remboursement d'une avance à taux réduit paraît prématurée et ne saurait être maintenue au budget, et que l'imposition de 4 c. 91 votée pour en assurer le paiement ne peut être recouvrée au cours de l'exercice 1932 ;

3. D'une lettre de M. le président du Syndicat des communes de l'arrondissement de Lille, informant que les communes de Capelle et d'Houplin ont adressé une demande d'adhésion au dit syndicat.

Le Conseil émet un avis favorable à ces adhésions.

4. Bains-douches. — Affaire Leman. — M. le maire donne communication du jugement de M. le juge de paix du canton Nord, en date du 27 octobre 1931, enjoignant à M. Leman Jules, d'avoir à rendre libre pour le 23 décembre, la maison enclavée dans le terrain des bains-douches en construction, rue Emile Basly, maison qui devrait être depuis longtemps démolie, si Leman ne persistait à l'occuper indûment malgré toutes les invites qui lui ont été renouvelées depuis plus d'un an par l'administration municipale.

On s'explique d'autant moins cette obstination que la ville avait acheté aux Hospices le terrain des bains-douches libre d'occupation. Leman n'ayant aucun bail et ne pouvant prétendre à aucune indemnité.

La ville, depuis 9 mois qu'elle a pris possession du terrain, a fait grâce à M. Leman de tout loyer, dans l'attente de son prochain départ.

Bien mieux, M. le maire a tenu, pendant deux mois, à la disposition de M. Leman, une maison à bon marché de la cité de l'Avelin. M. Leman a continué à faire la sourde oreille. Puis il a cru devoir prendre l'offensive contre la ville et lui réclamer des dommages-intérêts devant le Tribunal Civil de Lille, sous prétexte que la construction en cours des bains-douches lui causait préjudice.

Devant cet état de choses, l'administration municipale se voyait obligée de recourir à la loi. Elle se trouve maintenant en droit de faire expulser M. Leman, qui ne saurait plus longtemps entraver l'achèvement des bains-douches.

Le Conseil est d'accord à ce sujet. Toutefois, voulant malgré tout user de mansuétude en raison du grand âge des époux Leman, il décide de mettre à leur disposition une maison située rue St-Joseph et appartenant à la ville, où leur mobilier sera transféré s'il faut recourir à l'expulsion. On ne leur réclamera pas plus de loyer que précédemment.

La séance publique a ensuite été levée à 8 h. 30 et le Conseil siège à huis clos pour l'examen des affaires d'assistance et des demandes d'allocations militaires.

UN GAMIN A FAIT UNE CHUTE